



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril à 18 heures 45.
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 01/04/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,
Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE

Excusés :

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX
Christian GIRARD qui a donné procuration à Sébastien GAGNE

Objet : Attribution de la mission de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour l'aménagement d'un « pôle de santé »

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28 et 74 II 1,
Vu la loi n° 85-704 sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique et ses décrets d'application,
Vu le Code du Travail et notamment l'article L. 235-4 alinéa 1 relatif à la mission de
Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé,
Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée l'obligation de désigner un
Coordonnateur SPS qui suivra les différentes phases de l'aménagement du « pôle de santé
» à savoir : les phases de conception et de réalisation. Afin de pouvoir désigner ce
coordonnateur SPS, une consultation a été lancée. 2 entreprises ont retourné une offre.
Après avoir présenté les deux offres, Monsieur le Maire propose de retenir celle la plus avantageuse
économiquement

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré à
l'unanimité :

DÉCIDE de retenir la proposition du CDG43, 46 avenue de la mairie 43000 ESPALY ST MARCEL
pour un montant d'honoraires fixé à 2 600 euros net.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget annexe « pôle santé »

AUTORISE monsieur le maire à procéder à toutes les opérations administratives nécessaires à la
mise en œuvre de la mission SPS par le CDG43 dans le cadre du projet pôle santé.

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 08/04/2022
Pour extrait certifié conforme

